

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 9 juin 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 34

Nombre de membres présents : 31

Date de la convocation : 2/06/2016

Objet de la délibération : Indemnité du Président et des Vices Président suite à la démission de M.Le Vice Président à la communication.

L'an deux mille seize et le neuf juin, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes à Estivareilles, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Sébastien Teyssier, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Christian Barjon, Colette Ferrand, Serge Granjon , Alain Marquet, Bernadette El Asri, Cédric Bonhomme, Jean-Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Marie George Bouhe, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Jean Louis Jayol, Annie Mallard, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Jacques Blanchard a donné procuration à Jean Marc Sardat

Bernard Fournier excusé a donné procuration à Gilbert Soulier

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Excusés ou absents :

Anne Marie Kmieckik

Alain Limousin

Secrétaire de séance : Christian Barjon

Pour	Contre	Abstentions
33	0	1

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160609-2016065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la loi n°2012-1561 du 31/12/2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes e d'agglomération
Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2014

Monsieur le Président expose les conséquences de la démission du Vice Président chargé de la communication en termes d'indemnités allouées au Président et Vices Présidents en place.

Monsieur le Président rappelle qu'en application de l'article L.5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire du 29 avril 2014 avait décidé, à la majorité des deux-tiers, en s'appuyant sur la loi n°2012-1561 du 31/12/2016, de fixer le nombre de Vice-Présidents à 9 (c'est-à-dire au-delà du seuil de 20% de l'effectif total de l'organe délibérant).

L'augmentation du nombre de vice-président au-delà du seuil des 20% de l'effectif total de l'organe délibérant n'a pu se traduire par une hausse de l'enveloppe indemnitaire globale. Son calcul est fondé sur l'addition des indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de président et vice-présidents en prenant en compte le nombre de vice-présidents, soit, pour la Communauté de communes du Pays de St Bonnet le Château : 20% maximum de l'effectif de l'organe délibérant.

En conséquence, le dispositif indemnitaire est le suivant :

Président
Président d'une Communauté de Communes de 10 000 à 19.999 habitants : 48,75% de l'IB 1015
Soit 1 853,22 € brut mensuel
Vice-Président
Vice-Président d'une Communauté de Communes de 10 000 à 19.999 habitants : 20,63% de l'IB 1015
Soit 784,24 € brut mensuel

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire

- décide de fixer le montant des indemnités du Président à 48,75% de l'IB 1 015 soit 1 853,22 € brut par mois
- décide de fixer le montant des indemnités des Vice-Présidents à 20,63% de l'IB 1 015 soit 784,24 € brut par mois
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document relatif à cette affaire
- Dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget
- Récapitule l'ensemble des indemnités allouées aux Vice-Présidents tel que demandé à l'article L.5211-12 du CGCT :

Rang	Délégations	Noms	Indemnité
1	SCOT, Contrat de Rivière, PLH	Monsieur Serge VRAY	20,63% de l'IB 1015
2	Ordures Ménagères	Monsieur Alain MARQUET	20,63% de l'IB 1015
3	Economie	Monsieur Gabriel AUBERT	20,63% de l'IB 1015
4	Accusé de réception Ministère de l'Intérieur	Monsieur Yves FAVIER	20,63% de l'IB 1015
5	Urbanisme, Space, Très Haut Débit 042-244200846-20160609-2016065-DE	Monsieur Gilbert SOULIER	20,63% de l'IB 1015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016

6	Enfance, Jeunesse, Personnes âgées	Monsieur DECOURTYE	Robert	20,63% de l'IB 1015
7	Service Technique, immobilier communautaire	Monsieur LIMOUSIN	Alain	20,63% de l'IB 1015
8	Administration Générale	Monsieur BONNET	Bernard	20,63% de l'IB 1015

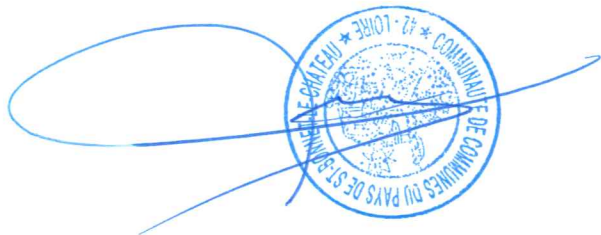
Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Estivareilles,
Le 9 juin 2016,

Le Président

Iwan MAYET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160609-2016065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2016